



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2026

N°2026-01-01

Nombre de Conseillers

en Exercice	13
Présents	10
Votants	11

L'an deux mille vingt-six, le 9 février 2026 à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Date de convocation : le 3 février 2026

Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, BLANCHARD, GUIBERT, DUBOIS et BORDAS et Mrs DUBREUIL, PIOT, ERBEL et ANDRE.

Absent(s) : Mme JOLLY, GRAND et BARDIEUX.

Pouvoir(s) : Stéphane GRAND donné à Mme BAPTISTE,
Secrétaire de séance : Jean-Luc ANDRÉ

Vote

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Cette délibération modifie la délibération N°2025-08-01 du 16 septembre 2025 relative aux tarifs de location de la salle TOLVÈRE ainsi que son annexe.

Comme convenu, après plusieurs mois d'utilisation, Madame Le Maire propose de réajuster et d'adopter les tarifs de location de la nouvelle salle TOLVÈRE.

Ainsi, elle propose :

- La gratuité aux associations communales pour les manifestations en lien avec l'association.
- La modification des tarifs de location pour les habitants de la commune et suggère une baisse de 10%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

-APPROUVE la mise en place des tarifs de location annuelle pour les salles *Bouillant* et *Dormant* de la salle TOLVÈRE comme présentés en annexe.

-PRECISE que les tarifs d'occupation de la Salle TOLVÈRE seront applicables au 10 février 2026 et un règlement d'utilisation et un contrat de location préciseront les modalités de mise en œuvre.

- ADOPTE les tarifs annexés à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait et délibéré, en Mairie, les : jour, mois et an que dessus.

Touvre, le 9 février 2026,
Le Maire, Brigitte BAPTISTE

Délibération
N°2026-01-01
Objet :

**TARIFS
Salle TOLVÈRE**

.....
**Réajustement des
tarifs de location**

**A partir du
10 février 2026**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2026

N°2026-01-02

Nombre de Conseillers

en Exercice

13

Présents

10

Votants

11

Vote

Pour

11

Contre

0

Abstention

0

Délibération
N°2026-01-02
Objet :

SUBVENTIONS
ANNÉE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 février à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte
BAPTISTE, Maire.

Date de convocation : le 3 février 2026

Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, BORDAS, GUIBERT,
BLANCHARD et Danielle DUBOIS, Mrs DUBREUIL, PIOT, ERBEL et
ANDRÉ.

Absent(s) : Mme JOLLY et Mrs. BARDIEUX et GRAND.

Pouvoir(s) : Stéphane GRAND donné à Mme BAPTISTE

Secrétaire de séance : Jean-Luc ANDRÉ

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder aux associations
suivantes, les montants ci-dessous indiqués :

Au compte 65748 :

Association Anciens Combattants Mornac	150,00 €
Association musicale Ruelle	400,00 €
Secours Populaire français (Ruelle)	150,00 €
Association « collectif épicerie sociale »	600,00 €
Comité des fêtes de Touvre	600,00 €
Cyclo Club Tolvérien	300,00 €
Activ'Gym	400,00 €
Premières Quenottes	300,00 €
Restos du Cœur de la Charente	200,00 €
Refuge de l'Angoumois	200,00 €
Société de chasse de Touvre	300,00 €
<u>Subvention exceptionnelle :</u> GANALO (Golf Naturel de Touvre)	1000,00 €

SOUS TOTAL Associations	4 600.00 €
Coopérative scolaire	2 000.00 €

TOTAL GENERAL 6600.00 €

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur ces attributions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
-DECIDE d'attribuer aux dites associations le montant tel qu'indiqué ci-
dessus.
-DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026 au compte
65748.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait et délibéré, en Mairie, les : jour, mois et an que dessus.

Touvre, le 9 février 2026,
Le Maire, Brigitte BAPTISTE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2026

N°2026-01-03

Nombre de Conseillers

en Exercice

13

Présents

10

Votants

11

Vote

Pour

11

Contre

0

Abstention

0

Délibération
N°2026-01-03
Objet :

**Prise en charge d'un
goûter mensuel avec
animation pour les
seniors dans
le cadre du
Service Civique
Solidarité Seniors
(SC2S)**

L'an deux mille vingt-six, le 9 février à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte
BAPTISTE, Maire.

Date de convocation : le 3 février 2026

Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, BORDAS, GUIBERT,
BLANCHARD et Danielle DUBOIS, Mrs DUBREUIL, PIOT, ERBEL et
ANDRÉ.

Absent(s) : Mme JOLLY et Mrs. BARDIEUX et GRAND.

Pouvoir(s) : Stéphane GRAND donné à Mme BAPTISTE

Secrétaire de séance : Jean-Luc ANDRÉ

Le Conseil municipal,

Vu le dispositif « Service Civique Solidarité Seniors - SC2S », visant à
renforcer le lien social et intergénérationnel au sein des communes ;

Considérant la volonté de la municipalité de renforcer les actions en faveur
des personnes âgées de la commune et de favoriser les moments de
convivialité et d'échanges ;

Considérant la proposition d'organiser un goûter mensuel avec animation à
destination des seniors de TOUVRE, en lien avec les volontaires du « Service
Civique Solidarité Seniors - SC2S »

Considérant qu'il convient de prévoir la participation financière de la
commune pour couvrir les frais d'organisation dans la limite de 1200 € TTC
par an ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve la mise en place d'un goûter mensuel avec animation au
bénéfice des seniors de la commune de TOUVRE.
2. Autorise la prise en charge des frais afférents à cette animation dans
la limite de 1200 € TTC par an, inscrits au budget communal.
3. Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la
bonne mise en œuvre de cette action.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait et délibéré, en Mairie, les : jour, mois et an que dessus.

Touvre, le 9 février 2026,
Le Maire, Brigitte BAPTISTE



SALLE SOCIOCULTURELLE – Salle TOUVRE

Applicables au 10 février 2026

Annexe à la délibération N°2026-01-01 - Conseil Municipal du 9 février 2026

Annule et remplace la délibération N°2025-08-01 du 16 septembre 2025

	Habitants TOUVRE	Personnes et Associations HORS TOUVRE
		Associations à but lucratif Intervenants extérieurs Entreprises
SALLE « BOUILLANT »		
Location sanitaires seuls		
1 jour en semaine	72 €	130 €
Le week-end	108 €	195 €
Forfait spécial week-end prolongé (3 ou 4 jours)	180 €	325 €
Location tisanerie et sanitaires		
1 jour en semaine	108 €	170 €
Le week-end	162 €	255 €
Forfait spécial week-end prolongé (3 ou 4 jours)	270 €	425 €
Location « Salle Bouillant » seule et sanitaires		
1 jour en semaine	135 €	200 €
Le week-end	203 €	300 €
Forfait spécial week-end prolongé (3 ou 4 jours)	338 €	500 €
Location « Salle Bouillant » avec tisanerie et sanitaires		
1 jour en semaine	171 €	240 €
Le week-end	257 €	360 €
Forfait spécial week-end prolongé (3 ou 4 jours)	428 €	600 €
Location annuelle « Salle Bouillant » avec sanitaires (forfait)		
1 heure par semaine		600 €
2 heures par semaine		800 €
Forfait demi-journée		1000 €

	Habitants TOUVRE	Personnes et Associations HORS TOUVRE Associations à but lucratif Intervenants extérieurs Entreprises
SALLE « DORMANT »		
Location sanitaires seuls		
1 jour en semaine	72 €	130 €
Le week-end	108 €	195 €
Forfait spécial week-end prolongé (3 ou 4 jours)	180 €	325 €
Location tisanderie et sanitaires		
1 jour en semaine	108 €	170 €
Le week-end	162 €	255 €
Forfait spécial week-end prolongé (3 ou 4 jours)	270 €	425 €
Location « Salle Dormant » seule et sanitaires - Capacité : 25 personnes maximum		
1 jour en semaine	86 €	120 €
Le week-end	128 €	180 €
Forfait spécial week-end prolongé (3 ou 4 jours)	214 €	300 €
Location « Salle Dormant » avec tisanderie et sanitaires		
1 jour en semaine	95 €	140 €
Le week-end	142 €	210 €
Forfait spécial week-end prolongé (3 ou 4 jours)	236 €	350 €
Location annuelle « Salle Dormant » avec sanitaires (forfait)		
1 heure par semaine		400 €
2 heures par semaine		500 €
Forfait demi-journée		700 €
SALLE « BOUILLANT » + SALLE « DORMANT »		
Location des deux salles : « Salle BOUILLANT » + « Salle DORMANT » seules et sanitaires Capacité : 55 + 25 (80 personnes maximum)		
1 jour en semaine	119.70 €	168 €
Le week-end	179.55 €	252 €
Forfait spécial week-end prolongé (3 ou 4 jours)	299.25 €	420 €
Location des deux salles : « Salle BOUILLANT » + « Salle DORMANT » avec tisanderie et sanitaires		
1 jour en semaine	265.50 €	380 €
Le week-end	398.25 €	570 €
Forfait spécial week-end prolongé (3 ou 4 jours)	663.75 €	950 €

Capacité d'accueil des salles :

- SALLE BOUILLANT (57.45 m²) : 55 personnes maximum
- Salle DORMANT (29.55 m²) : 25 personnes maximum
- SALLE TOLVERE AU TOTAL (87 m²) : 80 personnes maximum

- La location inclut l'accès aux toilettes et comprend l'eau, l'électricité et les consommables.

Conditions de réservation :

- 1- Les réservations doivent être effectuées au moins 30 jours à l'avance.
- 2- Chèque de réservation du montant de la location encaissé si annulation moins de 15 jours avant la date de location (sauf cas de force majeure : voir règlement).
- 3- Chèque de caution de 500 € (caution détérioration et perte de clé et/ou badge : chèque remis après l'état des lieux sortant).
- 4- Chèque de caution de 100 € pour ménage et tri sélectif (remis après l'état des lieux sortant).

Liste de gratuité :

Gratuité :

-Aux associations communales pour les manifestations en lien avec l'association.

Un règlement et un contrat de location définissent les modalités de mise en œuvre des locations.

Touvre, le 9 février 2026,
Le Maire, Brigitte BAPTISTE

